



Commission des solidarités

4442 - Aide à l'investissement

Equipements sociaux - Personnes âgées

Rapport n° CP/2012/537

Service gestionnaire :

Service établissements et institutions

Résumé :

Le présent rapport concerne une subvention accordée pour des investissements réalisés en faveur des personnes à mobilité réduite, âgées ou handicapées.

Société coopérative d'intérêt collectif Auto'trement 5 rue Saint Michel – 67000 STRASBOURG Acquisition de 3 véhicules adaptés

Auto'trement assure un service de mutualisation de 117 véhicules à Strasbourg. Ce service a pu être accessible aux personnes à mobilité réduite, âgées ou handicapées, grâce à l'achat de 3 véhicules adaptés et équipés permettant de faire monter à bord un fauteuil roulant par une rampe dépliable manuelle. En plus du passager à mobilité réduite, quatre personnes peuvent prendre place à bord de ces voitures partagées. Le système fonctionne déjà dans le Haut-Rhin depuis trois ans avec 5 véhicules adaptés sur 14.

Le coût d'achat des 3 véhicules est de 87 000 € TTC. Exclusion faite des frais de première mise en circulation (taxes, immatriculation, carburant) la dépense subventionnable est de 71 123.49 €.

Les SCIC ne sont pas a priori éligibles à une subvention départementale. Cependant, s'agissant d'une nouvelle activité suscitant un investissement dans le procédé de production d'adaptation de véhicules en faveur des personnes à mobilité réduite, il vous est proposé d'accorder à la société coopérative d'intérêt collectif Auto'trement à STRASBOURG, à titre exceptionnel, une subvention de **7 112 €** représentant 10 % de la dépense subventionnable.

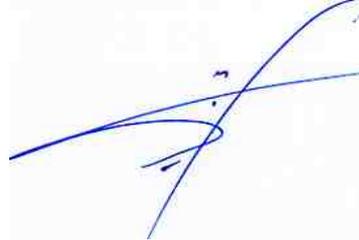
Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35580	204-20421-53	7 112,00 €	7 112,00 €	7 112,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 7 112 € à la SCIC Auto'trement à STRASBOURG pour l'acquisition de 3 véhicules adaptés aux personnes à mobilité réduite, âgées ou handicapées, conformément au tableau annexé.

Strasbourg, le 14/06/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL